

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

A

Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI, membres du SMOP

Entrechaux, le 10 JAN 1975

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du <u>Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u> organisée dans les <u>locaux du SMOP à Entrechaux</u> le :

## Lundi 20 janvier 2025 à 14h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

## Préparation du Comité Syndical du 30 janvier 2025

- 1. Examen du programme d'action 2025 et définition du bénéfice (global/local)
- 2. Modification du règlement budgétaire et financier du SMOP
- 3. Modification de la participation à la protection complémentaire santé et prévoyance des agents
- 4. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le centre de gestion de Vaucluse
- 5. Débat d'orientation budgétaire

## Questions diverses

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président, Jean-François PERILHOU

